

Rôle :

Le référent du résident est un repère soignant pour le résident et sa famille. Il est l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le résident, auprès de l'ensemble de l'équipe soignante.

Il doit se présenter rapidement au résident en lui expliquant qu'il est son référent. Dans le cas où un couple de résidents serait accueilli dans la structure et que chaque époux n'aurait pas le même référent, les deux soignants doivent communiquer entre eux les informations essentielles concernant le couple et se mettre d'accord pour ne pas effectuer de doublon dans les missions.

Missions :

Sous la supervision de l'IDEC :



- Le référent participe à l'élaboration du Projet de Vie Individualisé du résident et assure le suivi des actions mises en place. Il doit ainsi s'assurer que l'ensemble de l'équipe est au courant des objectifs mis en place et des actions à réaliser.
- Il reste vigilant par rapport au suivi nutritionnel du résident et collabore avec les référents nutrition concernant d'éventuelles problématiques rencontrées par son résident.
- Il vérifie régulièrement que le résident a bien les produits et vêtements nécessaires et, le cas échéant, établit l'inventaire des affaires manquantes. Il peut contacter la famille ou le tuteur du résident afin de l'informer des manques.
- Il doit communiquer à l'ensemble de l'équipe les actions qu'il entreprend en faveur du résident par le biais des transmissions OSIRIS après validation de ses propositions par l'IDEC ou, en l'absence de cette dernière, un autre membre de l'équipe de Direction élargie.
- Il doit favoriser l'intégration sociale du résident (présentation aux autres résidents, à l'animatrice,...)
- Il participe à l'évaluation du niveau de dépendance du résident en collaboration avec l'IDEC .
- Il participe à la mise à jour du plan de soins du résident et en informe l'IDEC par écrit si possible quand une modification doit se faire.
Il peut, rentrer lui-même les soins à effectuer pour le résident directement sur OSIRIS, après validation de l'IDEC.
En cas de discussion au sein de l'équipe concernant les soins du résident, il peut être invité à décider de la marche à suivre en collaboration avec l'IDEC, les infirmières, et, si nécessaire le Médecin Coordonnateur.
- Il s'assure que les documents concernant le résident sont à jour (notamment les plans de soins)
- Il doit connaître les résidents dont il est référent sachant que chaque référent soignant est répertorié dans le dossier du résident sur Osiris. Il participe, dans la mesure du possible à l'évaluation NPIles réalisée par la psychologue si nécessaire et sur convocation.
- En cas d'usure ou de casse d'un effet personnel causée par le résident, le référent contacte la famille ou le représentant légal pour information, et si besoin pour réparation (dans ces cas-là, ce n'est pas à l'assurance de l'établissement de prendre en charge le coût éventuel). En cas d'absence du référent, c'est l'IDEC qui s'en occupe.

<p><u>Nom :</u> <u>Fonction :</u> <u>Visa :</u></p>	<p><u>Rédacteur</u> Océane Torillon, IDEc</p>	<p><u>Validation</u> Sylvie LACOSTE, Directrice</p>	<p><u>Conformité à la gestion</u> <u>qualité</u> Audrey TINNES, Chargée Qualité</p>
--	---	---	---